



TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE DE DEUX SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE SUR DEUX SITES UNIVERSITAIRES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

MEMOIRE TECHNIQUE CONTRACTUEL

Attention :

Le critère « Valeur Technique » sera jugé sur les réponses apportées aux questions figurant sur la présente trame de mémoire technique. Le mémoire technique **doit obligatoirement être rédigé sur la trame ci-joint, élaborée par le pouvoir adjudicateur sous peine d'irrégularité de l'offre.** L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent obligatoirement répondre à chaque question de la trame de mémoire technique fournie avec les pièces de l'offre. Si l'espace laissé n'est pas suffisant, il est possible d'ajouter des pages, ou tout autre document à l'appui, tout en faisant référence à la question à laquelle vous répondez.

Néanmoins, nous vous prions de ne pas répondre en renvoyant systématiquement vers un dossier générique.

La présente trame de mémoire technique est divisée en deux parties, correspondant aux deux sous-critères du critère "Valeur Technique", à savoir :

2.1-Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation de travaux prenant en compte les contraintes de site, permettant de garantir le respect des délais et précisant les difficultés majeures identifiées par l'entreprise – valeur : 20 Points

2.2 - Organisation de la maintenance (moyens, habilitations, délais d'intervention), la méthode d'essais périodiques, la traçabilité (registre de sécurité), la gestion des pièces, et les mesures de sécurité en site occupé – valeur : 20 Points

2.3-Pertinence des moyens humains et techniques dédiés aux travaux à réaliser – valeur : 10 points

Les réponses doivent tenir compte des spécificités des travaux à réaliser. **Nous attirons votre attention sur le fait que les réponses données constitueront un engagement contractuel de l'entreprise pendant toute la durée du chantier**, et que chaque question doit obligatoirement faire l'objet d'une réponse.

Vous pouvez rédiger vos réponses sur des feuilles libres que vous insérez juste après chaque question ci-après.

Critère de notation :

- La ponctuation des questions à 10 points sera attribuée selon le barème ci-dessous :

0 points - absence de réponse, ou réponse sans aucun rapport avec la question posée. Ou réponse mauvaise, imprécise ou vague, laissant des doutes par rapport au sérieux avec lequel la question a été traitée. Le maître d'ouvrage n'est pas rassuré dans son objectif en relation avec la question posée.

2,5 points – réponse générique, contenu pertinent, mais passe partout. Le candidat n'a pas réfléchi aux contraintes et enjeux de l'opération en particulier, mais il a une méthodologie générale qui lui permet de s'adapter.

5 points – réponse acceptable, Le candidat a entamé une réflexion spécifique par rapport à la problématique en question. Néanmoins, tout en étant acceptable, sa proposition ne dénote pas de qualité particulière.

7,5 points – bonne réponse, qui laisse transparaître une bonne qualité offerte dans le domaine de la question posée. Démonstre aussi le sérieux avec lequel le candidat a traité la question posée.

10 points – Excellente réponse qui démarque le candidat, en démontrant qu'il offre un "plus" dans le domaine de la question posée, par rapport aux attentes du maître d'ouvrage.

- La ponctuation des questions à 20 points sera attribuée selon le barème ci-dessous :

0 points - absence de réponse, ou réponse sans aucun rapport avec la question posée. Ou réponse mauvaise, imprécise ou vague, laissant des doutes par rapport au sérieux avec lequel la question a été traitée. Le maître d'ouvrage n'est pas rassuré dans son objectif en relation avec la question posée.

5 points – réponse générique, contenu pertinent, mais passe partout. Le candidat n'a pas réfléchi aux contraintes et enjeux de l'opération en particulier, mais il a une méthodologie générale qui lui permet de s'adapter.

10 points – réponse acceptable, Le candidat a entamé une réflexion spécifique par rapport à la problématique en question. Néanmoins, tout en étant acceptable, sa proposition ne dénote pas de qualité particulière.

15 points – bonne réponse, qui laisse transparaître une bonne qualité offerte dans le domaine de la question posée. Démonstre aussi le sérieux avec lequel le candidat a traité la question posée.

20 points – Excellente réponse qui démarque le candidat, en démontrant qu'il offre un "plus" dans le domaine de la question posée, par rapport aux attentes du maître d'ouvrage.

2.1 – PERTINENCE DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PRENANT EN COMPTE LES CONTRAINTES DE SITE, PERMETTANT DE GARANTIR LE RESPECT DES DELAIS ET PRECISANT LES DIFFICULTES MAJEURES IDENTIFIEES PAR L'ENTREPRISE

Valeur totale du sous-critère : 20 points

Veillez décrire votre proposition de méthodologie et de planning détaillés. Veillez expliciter les moyens que vous mettez en œuvre pour faire respecter le planning ainsi que les garanties que vous apportez par rapport au respect des délais.

2.2 - ORGANISATION DE LA MAINTENANCE (MOYENS, HABILITATIONS, DELAIS D'INTERVENTION), LA METHODE D'ESSAIS PERIODIQUES, LA TRAÇABILITE (REGISTRE DE SECURITE), LA GESTION DES PIECES, ET LES MESURES DE SECURITE EN SITE OCCUPE.

Valeur du sous-critère : 20 points

Le candidat garantit la maintenabilité par un tiers (absence de captation constructeur : codes/logiciels non transmissibles, verrouillages, abonnements obligatoires) et la remise des accès/paramétrages/logiciels nécessaires.

Le candidat précise la disponibilité des pièces et la politique d'obsolescence (engagement de fourniture des pièces détachées sur une durée minimale, ex. 10 ans).

La réponse à cette question doit permettre au MOA d'apprécier :

- *l'organisation mise en place pour l'exécution du contrat de maintenance ;*
- *les moyens humains affectés aux prestations ;*
- *les qualifications et habilitations des intervenants ;*
- *les modalités de continuité de service et d'assistance technique ;*
- *les engagements relatifs à la maintenabilité du système par un tiers ;*
- *les modalités de remise au maître d'ouvrage des codes, paramétrages, licences, documentations et outils nécessaires à l'exploitation et à la maintenance du système ;*
- *la politique de gestion de l'obsolescence des équipements ;*
- *les engagements relatifs à la disponibilité des pièces détachées.*

2.3 - PERTINENCE DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DEDIES AUX TRAVAUX A REALISER

Valeur du sous-critère : 10 points

Décrivez ci-dessous, chaque personne des équipes que vous envisagez dédier à ce chantier - Nom / Poste occupé / formation de base / formation continue, le cas échéant / ancienneté dans l'entreprise / expérience professionnelle en interventions similaires. Merci d'organiser votre réponse par équipe et de nommer le conducteur de travaux. Vous pouvez fournir un CV de chaque intervenant.

Notez bien qu'il s'agit des personnes qui interviendront sur le chantier, et non du personnel de bureau ou des cadres dirigeants de l'entreprise. Le pouvoir adjudicateur exigera que l'équipe soit composée des personnes mentionnées, ou d'autres ayant des compétences équivalentes.